



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سراج نيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. ABBAS DAHER DJAMA
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DU CONGO

*CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

6 MAI 2009

Monsieur Le président,

Ma délégation Souhaite la chaleureuse bienvenue à S.E M Jean Martin Mbemba, Ministre d'Etat, Ministre de la fonction publique en charge des réformes et la distinguée suite qui l'accompagne. Nous la remercions pour la pertinence de leur rapport national et pour l'excellente présentation proposée.

Djibouti se félicite des dispositions prises par la République du Congo tendant vers une plus grande protection des personnes vulnérables et retient particulièrement les mesures telles que la création du Comité interministériel chargé de coordonner les initiatives sur les questions ayant trait aux peuples autochtones.

Ma délégation voudrait également rendre hommage à l'ambitieux Programme national de lutte contre le sida et de l'adoption du décret portant création du Conseil national de lutte contre le VIH qui démontrent clairement la volonté du gouvernement de lutter efficacement contre ce fléau.

Nous nous réjouissons des mesures prises par le gouvernement Congolais en faveur d'une meilleure intégration des femmes dans la société et à cet égard accueillons favorablement la loi électorale du 25 mai 2007 complétant celle de 2001 fixant les quotas minimum des candidatures féminines aux élections législatives et sénatoriales.

Djibouti félicite la République du Congo pour ses initiatives visant à promouvoir les principes des Droits de l'Homme dans le pays et salue à cet effet la création de la Commission nationale des droits de l'homme ainsi que du Médiateur de la République.

Ma délégation encourage le gouvernement congolais à poursuivre ses efforts dans la promotion et la protection des principes universels des Droits de l'Homme et particulièrement ceux à traits aux femmes et aux enfants et à cet effet formule les deux recommandations suivantes :

Nous invitons la République du Congo à continuer à lutter efficacement contre toutes les formes de discriminations dont peuvent faire l'objet les groupes les plus vulnérables comme les populations autochtones ou les personnes handicapés.

Nous recommandons également que le gouvernement congolais continue d'accorder une attention particulière aux conditions des détenus en milieu carcéral et poursuive sa politique en faveur d'un renforcement des capacités des services de santé.

Merci monsieur le Président.